



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**

Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

N° d'ordre
25040

Séance du : 3 décembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 27 novembre 2025.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	<input type="checkbox"/>	Stéphanie FILLON	<input type="checkbox"/>	Alain MIGEON	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale FERCHAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	Francis CARCAUD	<input checked="" type="checkbox"/>
Véronique VILLEMONTEIX	<input checked="" type="checkbox"/>	Anita BRIFFE	<input type="checkbox"/>	Josiane BOISSONNOT	<input checked="" type="checkbox"/>
Sandra CAILTON	<input type="checkbox"/>	Etienne GOBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Thérèse-Marie MERCERON	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain ROBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole RENAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine GARON	<input checked="" type="checkbox"/>
Yannick CHARRIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc GARREAU	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVOIRS					

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Remboursement des cotisations d'assurance à la commune de Bressuire

Les contrats d'assurance Dommages aux biens, Flotte automobile et Responsabilité civile sont communs Commune de Bressuire et CCAS de Bressuire.

La Commune de Bressuire mandate aux compagnies d'assurance l'ensemble des cotisations.

Par délibérations du 4 décembre 2024, il avait été acté le montant 2024 de la part de cotisations d'assurance à la charge du CCAS au titre de l'exercice 2024 (montant total de 3 384.70 €).

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui acte le remboursement des cotisations d'assurance sur présentation du calcul réel selon un décompte annuel.

Ainsi selon le décompte ci-joint le montant des assurances 2025 sera de 5 236.16 €.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20251203-DCA_2025_040-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 11 DEC. 2025

Le remboursement des assurances concerne :

- La cotisation dommages aux biens ;
- La cotisation flotte automobile ;
- La cotisation responsabilité civile et protection juridique.

La Commune de Bressuire facturera au CCAS et au budget pôle logement CHRS les montants des cotisations d'assurance sur présentation d'un décompte détaillant le coût réel des cotisations.

8008

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par la Commune de Bressuire au C.C.A.S. et au budget Pôle Logement des cotisations d'assurances annuelles sur présentation du calcul réel des cotisations.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



La Secrétaire de séance,

Nicole RENAUD

